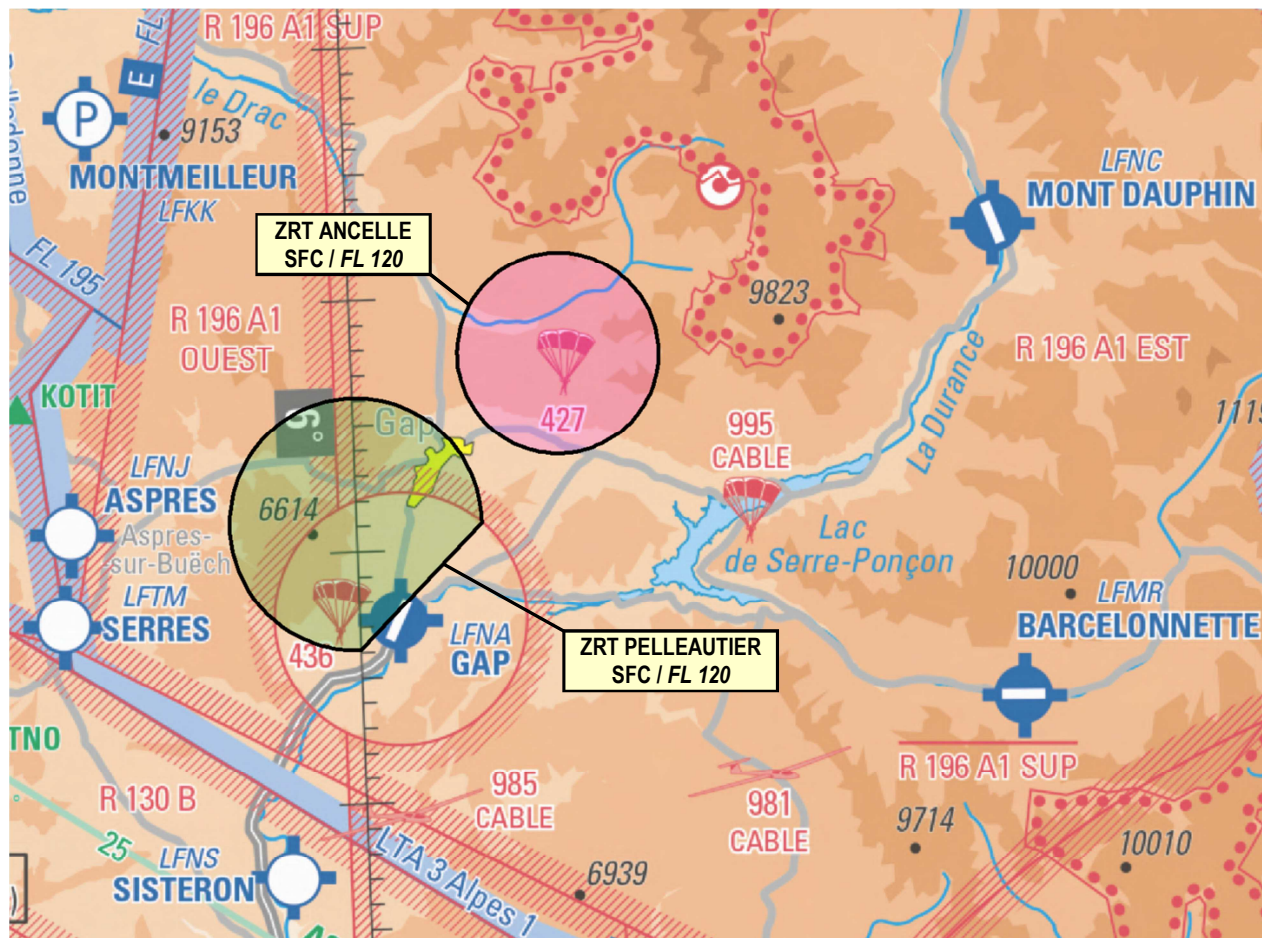


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) « Ancelle » et « Pelleautier » pour dérive sous voile.

En vigueur : Du mardi 09 avril 2024 au jeudi 11 avril 2024

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Gap Tallard LFNA, Aspres sur Buëch LFNJ, Serres la Batie Montsaleon LFTM, Montmeilleur LFKK, Mont Dauphin Saint Crépin LFNC, Barcelonnette Saint Pons LFMR, Sisteron Vaumeilh LFNS.



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2023

ACTIVITÉ

Dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 09 avril 2024 au 11 avril 2024 :
ZRT ANCELLE : activable les 9 et 11 avril : 1100-SS+30.
ZRT PELLEAUTIER : activable le 10 et 11 avril : 1100-1130, 1300-1630.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
MARSEILLE INFO : 120.550 MHz
GAP AFIS : 119.100 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE
ZRT ANCELLE : Directeur de séance de saut. ZRT PELLEAUTIER : AFIS GAP.

STATUT
Zones réglementées temporaires activables (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION	
ZRT PELLEAUTIER	CAG/CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour les aéronefs : - aéronefs largueurs participants à l'exercice ; - aéronefs basés, aéronefs procédant à des largages de parachutistes sur la localisation 436 après coordination avec la direction des séances de saut ; - les aéronefs à destination ou au départ de LFNA sur autorisation préalable de l'exploitant aéroportuaire. Autorisation soumise à PPR minimum de 24h avant, à add-dira-afa@hautes-alpes.fr - parapentes - aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police, de douanes et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact et accord avec la direction des vols.
ZRT ANCELLE	CAG/CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour les aéronefs : - aéronefs largueurs participants à l'exercice ; - parapentes - aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police, de douanes et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact et accord avec la direction des vols.

SERVICES RENDUS
Services d'information de vol et d'alerte rendus par l'organisme de la circulation aérienne habituel.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT PELLEAUTIER <u>Limites latérales</u> 44°26'07.82" N, 006°00'00.00" E arc horaire de 5.00 NM de rayon centré sur 44°31'08.00" N, 005°59'58.00" E 44°30'58.33" N, 006°06'55.52" E 44°26'07.82" N, 006°00'00.00" E <u>Limites verticales</u> SFC / FL 120	ZRT ANCELLE <u>Limites latérales</u> cercle de 4.00 NM de rayon centré sur 44°37'37.00" N, 006°11'33.00" E <u>Limites verticales</u> SFC / FL 120

DISPOSITIONS PARTICULIERES
NIL

ORGANISMES À CONTACTER
Directeur de séance de saut : Téléphone : 06.07.45.46.84